

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE : *service des ressources humaines ;
sous-direction du personnel, bureau du personnel
officier.*

**CIRCULAIRE N° 32546/DEF/GEND/RH/P/PO
relative à la préparation en 2006 du travail
d'avancement des officiers de carrière, et du
recrutement au choix dans le corps des officiers,
des majors et des adjudants-chefs.**

Du 1er mars 2006.

NOR D E F G O 6 5 0 6 5 4 C

Références :

Instruction 3725/DEF/GEND/RH/P/PO du 13
novembre 2003 (BOC, p. 7635 ; BOEM 651).

Instruction 19000/DEF/GEND/RH/P/PO du 27
février 2006 (BOC/PA 14, 2006, texte 24 ;
BOEM 651).

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA,
2006, texte 5.

Les instructions citées en références fixent, respectivement, les conditions d'exécution du travail d'avancement des officiers et du recrutement au choix des lieutenants parmi les majors et adjudants-chefs.

La présente circulaire a pour objet de définir les éléments techniques à prendre en compte, en 2006, dans la préparation de l'exercice 2007.

Il est précisé que la répartition dans chaque grade entre les différentes catégories de choix, destinée à orienter l'établissement des classement et fusionnement, n'a qu'une valeur indicative.

1. OFFICIERS DE GENDARMERIE.

1.1. Pour le grade de colonel.

Choix lieutenant-colonels 2 sur 10.
ancien : nés entre le 1^{er} janvier 1952 et le 31 décembre 1955, ces dates incluses

Choix lieutenant-colonels 3,5 sur 10.
moyen : nés entre le 1^{er} janvier 1956 et le 31 décembre 1959, ces dates incluses

Choix lieutenant-colonels 4,5 sur 10.
jeune : nés en 1960 et postérieurement

1.2. Pour le grade de lieutenant-colonel.

A 5 ans A 4 ans
de de
grade. grade.

Choix chefs d'escadron 2,5 sur 2,5 sur
ancien : nés en 1957 et 10 10
antérieurement

Choix chefs d'escadron 4,5 sur 3 sur
moyen : nés entre le 1^{er} 10 10
janvier 1958 et le
31 décembre
1963, ces dates
incluses

Choix chefs d'escadron 3 sur 4,5 sur
jeune : nés en 1964 et 10 10
postérieurement

1.3. Pour le grade de chef d'escadron.

Choix capitaines nés entre le 2 3 sur 10.
ancien : avril 1952 (1) et le 31
décembre 1960, ces
dates incluses

Choix capitaines nés entre le 2,5 sur 10.
moyen : 1^{er} janvier 1961 et le 31
décembre 1967, ces
dates incluses

Choix capitaines nés en 1968 4,5 sur 10.
jeune : et postérieurement

(1) La date du 2 avril 1952 résulte de l'application statutaire de l'allongement progressif des nouvelles limites d'âge.

1.4. Recrutement au choix des lieutenants.

Il n'y a pas lieu de tenir compte d'une répartition des candidats par catégorie d'âge pour le recrutement 2007.

2. OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.

Dans chaque grade, le volume des officiers proposés restant très faible avec une population extrêmement dispersée, leur distinction par catégorie de choix

ne s'impose pas. En conséquence, le notateur juridique se limitera à un seul classement par grade (fusionnement général seulement).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division, chef du service des ressources
humaines,*

Philippe CHEVILLARD.